



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION,
DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

Paris, le 8 juin 2004

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Ecole nationale des services vétérinaires de Lyon reconnue "Centre collaborateur de l'Office international des épizooties pour la formation des vétérinaires officiels"

L'Ecole nationale des services vétérinaires a été reconnue "Centre collaborateur de l'Office international des épizooties pour la formation des vétérinaires officiels" par l'Assemblée générale des délégués de l'OIE, réunis à Paris du 23 au 28 mai derniers. L'ENSV pourra donc intervenir, pour la formation des vétérinaires officiels, de tous les pays membres de l'OIE qui le souhaitent.

Hervé GAYMARD, Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales qui avait soutenu la candidature de l'ENSV auprès de l'Office international des épizooties, a salué cette décision.

Une étude préliminaire avait été réalisée en juin 2003 à l'initiative de la région Rhône-Alpes pour accueillir un Centre international en région Rhône-Alpes. En décembre 2003, ce projet a été présenté par les collectivités locales au Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT), qui l'a retenu.

L'Ecole nationale des services vétérinaires est un établissement rattaché au ministère de l'Agriculture, implanté à Marcy l'Etoile, près de Lyon, sur le campus de l'Ecole nationale vétérinaire de Lyon. Elle est chargée, depuis 1973, de la formation initiale et continue des Inspecteurs de la santé publique vétérinaire français, fonctionnaires d'encadrement des Services vétérinaires du ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales. Seul établissement au monde dédié à la formation des vétérinaires officiels, elle a été amenée à développer de nombreuses collaborations internationales en direction de pays partenaires.

L'ENSV s'intègre dans le pôle de compétence Clermontois-Lyonnais prévu dans le cadre de la réorganisation de l'enseignement supérieur, présentée le 17 mai 2004 au Conseil National de l'Enseignement Supérieur par **Hervé GAYMARD et Nicolas FORISSIER**, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales.

L'Office international des épizooties ou Organisation mondiale de la santé animale (OIE), organisation internationale dont, le siège est à Paris, est notamment chargé de collecter des informations sur le statut sanitaire des cheptels de ses 167 pays membres et d'élaborer les normes sanitaires régissant les échanges internationaux d'animaux et de produits animaux. Les normes de l'OIE ont valeur de référence dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Pour élaborer les normes et apporter à ses membres l'appui nécessaire à leur mise en œuvre, l'OIE s'appuie sur un réseau de laboratoires et centres collaborateurs, reconnus chacun pour un domaine de compétences spécifique.

Contacts presse

Stéphane Vaxelaire : 01 49 55 58 39 / Fabienne André : 01 49 55 48 03